

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Communes de Donges, Montoir-de-Bretagne et Paimboeuf

Par arrêté préfectoral n° 2018/ICPE/062 du 4 mai 2018, a été prescrite l'enquête publique unique préalable aux autorisations environnementales uniques sollicitées par :

- la société **TOTAL Raffinage France**, ayant son siège social à COURBEVOIE (92400), 2 Place Jean Millier, La Défense 6 ;
- la société **AIR LIQUIDE HYDROGÈNE**, ayant son siège social à PARIS (75007), 6 rue Cognacq-Jay ;

Concernant respectivement l'implantation, sur le site de la raffinerie de Donges :

- D'une unité de désulfuration des hydrocarbures (unité HDT-VGO) exploitée par TOTAL Raffinage France ;
- D'une unité de production d'hydrogène (SMR) exploitée par AIR LIQUIDE ;

Opération réglementée en application du code de l'environnement, et notamment les articles L.122-1-1 paragraphe II et le 2° de l'article L.181- 1 relatifs à l'autorisation environnementale unique.

Les communes susceptibles d'être affectées par le projet sont les suivantes : **Donges, Montoir-de-Bretagne, La Chapelle-Launay, Saint-Père-en-Retz, Corsept et Paimboeuf.**

L'installation fait l'objet d'un plan particulier d'intervention en application de l'article L. 741-6 du code de la sécurité intérieure.

Cette enquête publique unique aura lieu **du vendredi 1er juin 2018 à 9h00 au lundi 2 juillet 2018 à 17h00 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs, en mairies de **Donges, Montoir-de-Bretagne et Paimboeuf.**

**Monsieur Jean-Marie DEMANGE**, directeur de l'unité départementale de la Banque de France en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête (avec étude d'impact) et les avis des autorités administratives obligatoires, notamment environnementale (CGEDD), ainsi que le courrier de réponse des exploitants à l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête en mairies de **Donges, Montoir-de-Bretagne et Paimboeuf** (sur support papier et sur un poste informatique) où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, **au commissaire-enquêteur à la mairie de Donges (Hôtel de Ville, Place Armand Morvan, 44480 Donges)** ou par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : [enquete-publique-770@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-770@registre-dematerialise.fr) (la taille des pièces jointes ne pourra pas excéder 3 Mo).

Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr>

Seuls les courriers électroniques reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte.

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public en mairies de :

- **DONGES (44480), Place Armand Morvan :**
  - **le vendredi 1er juin 2018 de 9h00 à 12h00**
  - **le samedi 9 juin 2018 de 9h00 à 12h00**
  - **le mercredi 20 juin 2018 de 9h00 à 12h00**
  - **le lundi 2 juillet 2018 de 14h00 à 17h00**
  
- **MONTOIR-DE-BRETAGNE (44550) 65, rue Jean Jaurès,**
  - **le jeudi 28 juin 2018 de 9h00 à 12h00**
  
- **PAIMBOEUF (44800), 1 Quai Eole (44560)**
  - **le mercredi 13 juin 2018 de 9h00 à 12h00**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en **mairies de Donges, Montoir-de-Bretagne, Paimboeuf, La Chapelle-Launay, Saint-Père-en-Retz et Corsept**, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès des pétitionnaires :

- . **La société TOTAL Raffinage France, Plateforme de Donges, CS 9005 - 44480 DONGES**
- . **La société AIR LIQUIDE HYDROGÈNE, Usine de Donges, Plateforme de Donges, RD 100, 44480 DONGES.**

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure seront :

- . Une autorisation environnementale unique ICPE relative au projet porté par la société TOTAL Raffinage France, assortie de prescriptions, ou un refus,
  - . Une autorisation environnementale unique ICPE relative au projet porté par la société AIR LIQUIDE HYDROGÈNE, assortie de prescriptions, ou un refus,
- Délivrées par la préfète de la Loire-Atlantique.